

L'égalité des droits entre les hommes et les femmes est une valeur fondamentale de la Suisse et doit non seulement être respectée mais également pleinement appliquée. La lutte contre les inégalités résiduelles doit être renforcée. L'égalité des droits va également de pair avec l'égalité des devoirs et malgré l'égalisation de l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes introduite récemment, il reste là beaucoup à faire. L'obligation de servir (militaire), qui ne concerne que les hommes à ce jour, doit être étendue aux femmes. Des réformes doivent être entamées en faveur du droit des pères dans le cadre des divorces, afin que les pères et les mères disposent des mêmes droits et des mêmes obligations s'agissant des droits de garde ou des pensions alimentaires. En outre, toute concession sur l'égalité au nom de valeurs sociétales en porte-à-faux avec la Constitution est à proscrire.